

COMMUNIQUE DE PRESSE KEMENADENN KELAOUIÑ

Mercredi 19 mars 2025

CONTACT PRESSE DAREMPRED KELAOUIÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÊR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh

 Ville de Quimper

 @VilledeQuimper

 @quimper.bzh

 Ville de Quimper

La Ville lance son nouveau schéma directeur aménagement lumière *Réunion publique le vendredi 28 mars*

Où, quand et comment éclairer l'espace public ? Cette question est à la croisée de nombreux enjeux : sécurité et confort des usagers, préservation de la biodiversité, sobriété énergétique. Afin d'y répondre, la ville de Quimper a décidé d'établir un nouveau Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL).

Une première réunion publique de présentation de la démarche est organisée le vendredi 28 mars à 17h30 dans la salle des Ursulines (esplanade François-Mitterrand).

Le patrimoine d'éclairage public de la Ville est aujourd'hui méconnu et très disparate. En effet, depuis le SDAL de 2003, qui avait proposé des coupures à partir de 23 heures dans les quartiers résidentiels, aucun nouveau cadre n'a été proposé.

Il est urgent de le rénover. Le nouveau SDAL, véritable plan lumière, permettra, à partir d'une cartographie du territoire, de définir les attentes et besoins en phase avec les rythmes de vie des Quimpérois.

Ses préconisations, en concertation avec les habitants, seront réalisées pendant le second semestre 2025. L'audit patrimonial, avec une analyse urbaine et écologique est en cours depuis le début de l'année.

DAVANTAGE DE SOBRIÉTÉ

Pour chaque voie et espace, le plan lumière va définir précisément le niveau d'éclairage afin que tout le monde s'y déplace en sécurité, dans une ambiance lumineuse appropriée (couleur, matériel) et des horaires de fonctionnement adaptés pour les piétons et respectueux de l'environnement.

Les réglementations ont beaucoup évolué ces dernières années. Elles visent notamment à limiter les consommations d'énergie (l'éclairage public est un poste de dépenses très important à l'échelle communale) et les nuisances lumineuses (elles sont dommageables pour la faune et la flore).

PRÉSERVER LA SÉCURITÉ

Le plan lumière devra prendre en compte également la demande des Quimpérois d'une ambiance lumineuse rassurante pour leurs déplacements nocturnes. Un éclairage bien pensé participe au sentiment de sécurité. Même si l'analyse croisée de plusieurs études scientifiques internationales montre que la présence ou l'absence d'éclairage ne permet pas de vérifier l'augmentation ou la diminution du sentiment de sécurité.

Le plan lumière permettra de réfléchir à des solutions d'éclairage qui puissent s'adapter aux usages (des horaires d'éclairages différenciés, des allumages automatiques...)

DES BESOINS PLUS CIBLÉS

L'analyse du territoire prendra en considération les différents secteurs (urbanisés ou pas, types de voies...), l'écologie (trames vertes et bleues du Plan local d'urbanisme, renforcement de la biodiversité) et le patrimoine lumineux actuel, qui est très hétérogène (plusieurs types de mâts, de lampes...).

DE NOUVELLES LAMPES

La technologie évolue rapidement. Actuellement, 90% des points lumineux sont équipés d'un système d'économie d'énergie ou sont coupés de 22h à 6h. Le plan lumière va affiner au plus juste le découpage du territoire en fonction des besoins et fera des préconisations pour le remplacement de luminaires vétustes (lampe à vapeur de mercure, à décharge, etc.).

On ne devrait plus voir ces « boules » qui éclairent... le ciel. Les éclairages à led, moins énergivores, seront généralisés. La dernière génération, de couleur « blanc chaud », est plus agréable à l'œil que la précédente et moins nocive pour les insectes.

Concernant la position des lampadaires, certains doivent être déplacés, pour permettre à tous les usagers des déplacements sécurisés et confortables, par exemple en ne gênant pas les piétons sur les trottoirs. Autre élément important : l'orientation des points lumineux. En effet, au niveau des passages piétons un éclairage trop fort peut éblouir les automobilistes.

Ces modalités seront affinées grâce au SDAL, en fonction de la fréquentation et des catégories des lieux : voies structurantes, primaires, secondaires, industrielles, piétonnes, cyclables, escaliers, mais aussi monuments patrimoniaux, points d'apport volontaire, etc. De nouveaux sites seront éclairés, telle, lorsqu'elle sera terminée, la voie verte Quimper-Pluguffan en zone urbaine afin que les piétons y cheminent en sécurité.

PRIORITÉ À LA CONCERTATION

La concertation avec les habitants et les conseils de quartier est un élément clé du SDAL. C'est pourquoi un cabinet est missionné pour partager avec eux le diagnostic du territoire et les informer sur les différents enjeux.

Le dialogue existe déjà, par exemple avec la dynamique association Astronomie de Cornouaille Loar Gann (« pleine lune » en breton).

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité est également l'une des préoccupations. Les éclairages bleus ne sont plus mis en place lors du renouvellement de matériel. En effet, leurs longueurs d'onde courtes attirent les insectes nocturnes et les désorientent. Cela affecte aussi leur reproduction, notamment celle des polliniseurs. Les lumières chaudes sont plus favorables à la biodiversité.

Le plan lumière est à la croisée de nombreux enjeux. Il va permettre de répondre de manière plus fine aux besoins des Quimpérois tout en préservant la biodiversité et les finances de la Ville.

UNE DÉMARCHE « D'UN GENRE NOUVEAU »

Ce plan lumière est associé à une démarche participative, à des ateliers citoyens par quartier, ainsi qu'à des réunions publiques.

L'objectif ? Accompagner le projet de sobriété lumineuse, comprendre les besoins et attentes des habitants en termes d'ambiances lumineuses, ouvrir le débat. La population sera informée sur le diagnostic, les enjeux techniques, financiers, environnementaux et sociétaux liés à l'éclairage public. Ses avis sur les orientations envisagées (quantité de lumière, temporalité par secteur géographique, etc.) seront recueillis au cours de réunions, de promenades nocturnes, lors de conseils de quartiers.

Deux premières réunions publiques :

- **Présentation de la démarche** : Vendredi 28 mars – 17h30 / Salle des Ursulines (esplanade François-Mitterrand)
- **Eclairage public & qualité de vie nocturne** : Mercredi 30 avril / Mairie de quartier d'Ergué-Armel